

Ce module répond à l'obligation de formation du personnel ERP de l'article 2 de la loi n°2015-988 du 5 août 2015

A Savoir

POUR QUI ?

- Tout professionnel travaillant au sein d'un ERP
- 12 personnes maximum

PRÉ-REQUIS

Etre au contact des personnes en situation de handicap dans un ERP

COMMENT ?

Pédagogie active et démonstrative

COMBIEN DE TEMPS ?

Format sur un 1/2 jour à 1,5 jour

OÙ ?

- Sur site
- Au siège de CARPAccess

Les + de la formation

- Jeux de rôles
- Jeux formatifs
- Vidéos pédagogiques

Accueillir des Personnes à Mobilité Réduite dans un Établissement Recevant du Public

OBJECTIFS

- Appréhender les particularités d'accueil selon les personnes
- Connaître les différents types de handicap
- Prendre conscience des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap pour mieux les accompagner
- Adapter son attitude professionnelle en fonction du handicap de la personne accueillie

CONTENU DE LA FORMATION

- Rôles et missions de l'accueil
- Spécificités de l'accueil d'une personne en situation de handicap
- Pouvoir opter pour le bon comportement face à la personne accueillie :
 - ↳ déficience motrice
 - ↳ déficience auditive
 - ↳ déficience visuelle
 - ↳ déficience mentale
- Appréhension de la réalité des handicaps
- Check-list des bonnes attitudes

Nos supports de formations et nos locaux peuvent être adaptés à tout handicap. Toutefois, tous besoins spécifiques doivent être signalés à l'avance.

